



REGLEMENT RONDE DE RAMONVILLE 10/12 /2017

ORGANISATION

La Ronde de Ramonville est la belle course pédestre organisée par l'association d'athlétisme et de préparation physique l' « **Athletics Coaching Club Ramonville** ». Un parcours plat agréable et rapide dans la ville de Ramonville.

PARCOURS

Le départ de la course est fixé sur le Pont Zuera le **10.12.2017 à 10 h**, et l'arrivée sur le Stade Municipal de Ramonville. Le parcours de 10 km est intégré en trois boucles : une première boucle A, une deuxième boucle B et une troisième boucle C. Lors de cette course, les voies et les routes ne sont pas barrées, donc nous appelons à la vigilance de tous les coureurs et des nombreux signaleurs.

Cette saison nous allons avoirs **encore la présence de coureurs d'allure** sur la course.

Et un **sas préférentiel** sera mis en place pour les coureurs avec justificatif de temps en fonction des places disponibles.

INSCRIPTION

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence FFA** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou **d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre, par

tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'une **licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation ;**
- ou d'une **licence délivrée par l'UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme** en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisation de la course ne remboursera pas les frais d'inscriptions à partir du moment où le paiement a été réalisé, sauf dans le cas où l'athlète est dispensé pour cause de maladie (attestation par un médecin obligatoire).

Les 1000 Premiers inscrits à la course se verront offert un cadeau souvenir à la remise du dossard.

TROIS MODES D'INSCRIPTION:

1-Par internet, inscription en ligne sur <http://www.rondederamonville.fr>

A partir du mois de d'Octobre 2017 JUSQU'AU SAMEDI 09 DECEMBRE 2017 (18 HEURES)

2-Par Courrier avant le 7 DECEMBRE à l'adresse : **ATHLETICS COACHING CLUB de Ramonville : Maison des Sportifs ; Allée des sports 31520 Ramonville Saint-Agne.**

Bulletin d'Inscription+ Certificat Médical ou photocopie Licence+ Chèque libellé à l'ordre de l'ACCRamonville.

3-Sur place, à la Maison des sportifs, le samedi 09 Décembre entre 15h et 19h **dans la limite de places disponibles.**

CATEGORIE POUR LE 10 Km

Les athlètes nées en 2001 ou après ne pourront pas participer dans cette course.

CADETS-CA-2001	MASTERS 1-V1-1978/1969
JUNIORS-JU-1999/2000	MASTERS 2-V2-1968/1959
ESPOIRS-ES-1996/1998	MASTERS 3-V3-1958/1949
SENIORS-SE-1979/1995	MASTERS 4-V4-1948 et avant

TARIF PARTICIPATION

10 Km : 13 € inscriptions en ligne par Internet sur le site de la ronde

Et 12 € par courrier postal à l'adresse du club ACCR

Course enfants: 1200 m ou 800 m Gratuite.

DOTATIONS

Les récompenses par catégorie seront remises après la course enfant pour les 4 premiers des catégories Scratch Homme et Femme (Prime en chèque). Et les 3 premiers des catégories Homme et Femme Masters1, Master 2, Masters 3, Masters 4, Masters 5, Cadet, Junior et Espoir.

Cette année nous allons offrir des lots par un tirage au sort pour les autres participants qui restent à la remise des récompenses en dehors des récompenses par catégories.

NB : Les récompenses ne sont pas cumulables avec la catégorie du Scratch.

DROIT À L'IMAGE

Tout participant à l'événement est susceptible de figurer sur des photos ou des enregistrements vidéo à des fins des communications sur le site internet de la course.

RETRAIT DE DOSSARDS

Les dossards seront distribués au magasin de DECATHLON d'Escalquens le Samedi 02 Décembre puis le samedi 09 Décembre et Dimanche 10 Décembre à la salle de la Maison des Sportifs (sous les tribunes du Stade Municipal de Ramonville) sur le

complexe sportif de la commune **sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité ou de la photocopie de la carte d'identité d'une personne absente.**

SAMEDI 02 DÉCEMBRE: 11H00-18H00

SAMEDI-09-DÉCEMBRE:15H00-19H00

DIMANCHE-10-DÉCEMBRE : 8H 00-9H 30

CHRONOMETRAGE ET ANIMATION

Le chronométrage par puce est assuré par une entreprise spécialisée : Chrono Start. L'animation est assurée par un speaker de la Région.

COURSE ENFANTS

La course pour les enfants (nés entre 2004 et 2010) sur une distance de 1200 m (9 ans, 10 ans, 11 ans) et 600m (7 ans, 8 ans) est gratuite. Le départ sera donné à 11 h 30, le dimanche 10 décembre 2017 au niveau du pont Zuhera. Le certificat médical est obligatoire et les inscriptions peuvent se faire en ligne ou la veille ou sur place le dimanche 10 décembre 2017 entre 8h et 11h.

Pour les catégories EA (7-9 ans) il sera proposé une animation sans chronométrage et sans classement en moins de 8 minutes. Les enfants les plus jeunes ne sont pas autorisés à y participer.

Les responsables légaux des enfants doivent signer une autorisation parentale et porter un certificat médical lors de l'inscription des enfants pour la course.

SERVICE MEDICAL

La surveillance sera assurée par plusieurs équipes de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'intérieur et par un médecin.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Chaque athlète participe sous sa

propre et exclusive responsabilité. L'organisation n'est pas responsable des vols, dégradations d'équipements ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.